



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 février 2013
Français
Original : anglais

Vingt-cinquième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2066 (2012), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 30 septembre 2013 et m'a prié de le tenir régulièrement informé de la situation sur le terrain, au fil de la reconfiguration de la MINUL, des progrès accomplis par rapport aux jalons de la transition et de l'état d'avancement du plan de transition qui doit être établi en concertation avec le Gouvernement libérien. On trouvera dans le présent rapport les informations qui m'ont été demandées, ainsi qu'un aperçu des principaux faits survenus depuis mon rapport du 15 août 2012 (S/2012/641).

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. En décembre, la Présidente du Libéria, Ellen Johnson Sirleaf a organisé une conférence nationale pour lancer l'initiative Vision 2030, programme politique et économique à long terme traitant, entre autres, de questions liées à la régularité du système politique, à la sécurité, à l'état de droit et à la réconciliation nationale et visant à permettre au Libéria de réaliser ses ambitions économiques et sociales. À la même conférence, la Présidente a présenté la Feuille de route pour la réconciliation nationale et le Programme de transformation du Libéria, qui succède à la stratégie pour la réduction de la pauvreté, pour aider le pays à atteindre ses objectifs économiques, politiques et sociaux d'ici à 2030.

3. Les réformes constitutionnelles se sont accélérées grâce à la création en août, sur décision de la Présidente, du Comité de réforme constitutionnelle, qui est chargé de conduire un processus consultatif à l'échelle nationale en vue de réviser la Constitution du Libéria. Le texte actuel concentre le pouvoir entre les mains de l'exécutif et centralise les services de l'État à Monrovia. Présidé par l'ancienne Présidente de la Cour suprême du Libéria, Gloria Musu-Scott, et composé de représentants des milieux religieux, politiques et régionaux, le Comité adressera des propositions de réformes à la Présidente, qui seront ensuite étudiées par le

** Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques (27 mars 2013).



Parlement avant d'être soumises à référendum national, sachant que d'après la loi celui-ci ne pourra se tenir au plus tôt que 12 mois après approbation des réformes par le Parlement. Le mandat du Comité prévoit que l'ensemble de la procédure soit menée à bien avant les élections sénatoriales à mi-mandat d'octobre 2014, mais le Comité a déjà demandé un délai supplémentaire. L'ONU fournit un appui, notamment par des activités de mobilisation des ressources.

4. La réforme du système électoral a progressé, la Commission électorale nationale ayant entamé des consultations avec le Parlement au sujet de l'élaboration d'un projet de loi électorale censé, avec d'autres réformes, venir clarifier la procédure de référendum. Des consultations ont également eu lieu avec les partis politiques, la société civile et les associations religieuses et féminines dans 10 des 15 comtés du Libéria, ainsi qu'avec un groupe de travail spécial, dans l'optique d'intégrer la problématique hommes-femmes dans le processus de réforme.

5. En octobre, le Gouvernement a ouvert des consultations à Monrovia avec la société civile, les partis politiques et les législateurs, au sujet de la Feuille de route pour la réconciliation nationale. Il semblerait que les consultations prévues avec le grand public n'aient pas pu avoir lieu faute de moyens financiers. En octobre, le prix Nobel Leymah Gbowee a démissionné de la présidence de l'Initiative de réconciliation nationale, faisant part de sa déception face à la corruption et au népotisme généralisés. En décembre, la Présidente Johnson Sirleaf a nommé M. George Weah, ancien candidat à la présidence et à la vice-présidence en 2005 et 2011 sous les couleurs du parti Congrès pour le changement démocratique (CDC), ambassadeur pour la paix et l'a chargé de superviser les efforts de réconciliation nationale. Toujours en décembre, M. Weah a demandé à un comité composé de 12 membres de déterminer et d'organiser les modalités de sa participation à ces efforts.

6. La constitution d'un organe de concertation commun où les partis politiques pourraient participer de façon plus directe aux réformes, notamment celles de nature constitutionnelle et électorale, n'a rien donné pour l'instant. Deux organes traitent actuellement de ces questions : le Comité consultatif interpartis, qui rassemble l'ensemble des partis sous l'autorité de la Commission électorale nationale mais dont le champ d'action se limite à la réforme électorale, et le Forum consultatif des partis politiques, qui est dirigé par le CDC mais qui ne rassemble en gros que la moitié des partis politiques. Les tentatives de fusion des deux organes ont échoué pour cause de désaccords, notamment à propos d'un éventuel élargissement du champ d'action du Comité consultatif interpartis à des réformes autres que les seules questions électorales.

7. Les vacances parlementaires de la cinquante-troisième législature ont débuté en septembre, après que le Parlement ait adopté 22 projets de loi et approuvé le budget de l'État pour l'exercice 2012/13. La deuxième session parlementaire s'est ouverte le 14 janvier 2013 et, le 28 janvier, la Présidente Johnson Sirleaf a prononcé son discours sur l'État de la nation, dans lequel elle a mis l'accent sur les nouvelles initiatives prises par le Gouvernement pour rendre le budget plus transparent, comme le cadre de dépenses à moyen terme sur trois ans, et présenté les grands axes de vastes projets dans les secteurs de l'équipement et de l'énergie.

8. Au cours de la période considérée, les rapports entre le Parlement et le Gouvernement ont parfois été tendus, certains parlementaires de l'opposition menaçant d'entamer une procédure de destitution de la Présidente en janvier 2013. Certains parlementaires ont également regretté de ne pas avoir été suffisamment

consultés sur un certain nombre de programmes lancés par le Gouvernement, comme le programme Vision 2030 ou le plan de réconciliation nationale. Des obstacles restent à surmonter, malgré le dialogue organisé en novembre par le Conseil traditionnel national et le Conseil des églises du Libéria.

9. Un désaccord persiste au sujet du rôle de la compagnie pétrolière libérienne NOCAL (National Oil Company of Liberia) dans la réforme du secteur pétrolier. Le Parlement, qui a lancé sa propre réforme, a exprimé des réserves quant à la réforme menée en parallèle par le Gouvernement sous la houlette de NOCAL, dont le président du conseil d'administration n'est autre que le fils de la Présidente Johnson Sirleaf. Des audiences ont été organisées au Sénat au sujet du renvoi de 46 membres des services de la Commission générale de vérification des comptes, en novembre 2012, qui auraient participé à un audit de NOCAL. L'audit a depuis été suspendu à la demande du conseil d'administration de la société. Dans un contexte de mécontentement populaire, des étudiants ont organisé une manifestation pacifique en novembre 2012 pour demander la démission du Vérificateur général et la réintégration des employés renvoyés. En décembre 2012, un assistant du Vérificateur général a également démissionné en signe de protestation.

10. Le 17 janvier, le Sénat a reçu un courrier de l'ancien Président Charles Taylor demandant que le Gouvernement lui accorde les avantages financiers et matériels ainsi que la protection diplomatique dont bénéficient habituellement les anciens chefs d'État. Cette requête est actuellement à l'étude. Le 22 janvier, se sont ouvertes les plaidoiries dans la procédure d'appel intentée par M. Taylor devant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone pour contester sa condamnation à une peine de réclusion de 50 ans pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis en Sierra Leone.

B. Situation en matière de sécurité

11. La situation en matière de sécurité au Libéria est restée stable mais fragile. Durant la période à l'examen, 31 émeutes ont été signalées et les autorités publiques et la MINUL ont été prises à parti à quatre reprises. Les vols à main armée et les actes de violence à l'encontre des femmes et des filles, notamment les viols, restent l'un des principaux problèmes de sécurité. Près de la moitié des 211 vols à main armée signalés ont été commis à l'aide d'armes à feu. Les actes de violence sexuelle à l'encontre de femmes et de filles restent nombreux, sachant que 70 % des victimes étaient des mineures et que la proportion des filles de moins de 10 ans était de près de 18 %.

12. Les tensions observées dans plusieurs zones de concession agricole ont également continué à compromettre la sécurité. Le 17 septembre, plusieurs individus armés ont menacé dirigeants et employés de Salala Rubber Corporation, dans le comté de Margibi, affirmant que la population locale n'avait pas reçu la compensation promise pour les terres achetées. Le 19 novembre, des employés de Sime Darby plantation, dans le comté de Bomi, se sont rassemblés pour protester contre la disparition d'un travailleur dont l'entreprise est, d'après eux, responsable. Des affrontements ont également éclaté entre employés et dirigeants de Cavalla Rubber plantation et de Liberia Agriculture Corporation, situées respectivement dans les comtés de Maryland et de Grand Bassa.

13. À l'exception de trois d'entre elles, la plupart des manifestations ont globalement été pacifiques. Fonctionnaires et travailleurs du secteur privé ont manifesté à maintes reprises pour réclamer des arriérés de salaire. Les manifestations les plus importantes ont eu lieu à Monrovia en septembre et en octobre, et rassemblé des centaines d'étudiants et de professeurs protestant contre le non-versement des traitements des enseignants. En septembre, des échauffourées ont eu lieu à Monrovia entre les forces de l'ordre et 300 membres du parti d'opposition CDC protestant contre l'interdiction d'une manifestation. Contrairement à ce que l'on pouvait craindre, la commémoration par le CDC des événements du 7 novembre 2011, au cours desquels un membre du parti avait été tué par balle lors d'un affrontement avec les forces de sécurité, s'est déroulée dans le calme. Toutes les manifestations ont été encadrées par les services de sécurité intérieure, avec les conseils et l'appui opérationnel de la MINUL, et aucun incident majeur n'a été à déplorer.

14. Le 22 novembre, un accident de la route impliquant le personnel de la MINUL et ayant coûté la vie à deux personnes, a déclenché une émeute dans le comté de Margibi, au cours de laquelle un véhicule de l'ONU a été incendié. Le 12 décembre, une foule d'une centaine de personnes a causé des troubles sur l'autoroute reliant Monrovia à Gbarnga, après qu'un soldat des Forces armées du Libéria eut poignardé un chauffeur de moto-taxi. La police libérienne est intervenue lors de ces deux incidents avec l'appui du personnel militaire et de police de la MINUL.

C. Questions régionales

15. La situation à la frontière avec la Côte d'Ivoire s'est améliorée, une seule attaque transfrontière ayant eu lieu au cours de la période considérée, comme je l'indiquais dans mon rapport de décembre 2012 sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) (S/2012/964). Cependant, la présence d'individus armés le long de la frontière et les rumeurs d'attaque imminente ont provoqué un afflux d'environ 1 800 réfugiés ivoiriens au Libéria au mois de septembre depuis l'attaque du 13 août contre Péhékanhouébli (Côte d'Ivoire).

16. Les Gouvernements du Libéria et de la Côte d'Ivoire ont continué à renforcer leur coopération pour maintenir la sécurité des frontières. Lors d'une réunion à Abidjan, en octobre 2012, la Présidente Johnson Sirleaf et le Président Ouattara ont convenu de mener des opérations conjointes et de réactiver la Commission de coopération ivoiro-libérienne de 1972, qui se réunira à intervalles réguliers pour traiter de questions économiques, politiques, judiciaires, sociales et culturelles. Entre le 23 décembre 2012 et le 3 janvier 2013, les Forces armées du Libéria et les Forces républicaines de Côte d'Ivoire ont effectué des patrouilles conjointes sur le fleuve Cavally.

17. Par ailleurs, l'opération Restore Hope à laquelle participent le Groupe d'intervention d'urgence de la Police nationale libérienne, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation et les Forces armées du Libéria a été reconduite pour au moins 90 jours. Lancée par le Gouvernement en juin 2012, cette opération en est à sa troisième reconduction et a déjà permis d'atténuer les problèmes de sécurité, d'arrêter 30 individus armés et de saisir sept caches d'armes au cours de la période considérée.

18. Le 15 octobre, à Ganta, dans le comté de Nimba, la police nationale a procédé à l'arrestation d'un important « général » de l'une des anciennes factions belligérantes, qui a ensuite été mis en accusation à Monrovia, avec l'un de ses adjoints, pour avoir recruté des combattants en vue de mener des opérations en Côte d'Ivoire. Le 2 novembre, les forces de sécurité libériennes ont découvert trois armes dans une cache située dans le comté de Grand Gedeh, dont il a par la suite été confirmé qu'elles appartenaient aux soldats de l'ONUCI qui avaient été tués dans l'ouest de la Côte d'Ivoire le 8 juin 2012. En décembre, dans le cadre d'accords bilatéraux, la Côte d'Ivoire a demandé l'extradition de huit réfugiés ivoiriens inscrits auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Ces réfugiés sont détenus au Libéria en lien avec l'attaque du 8 juin 2012. Une audience d'extradition s'est ouverte le 24 janvier à Monrovia.

19. Comme je l'indiquais dans mon précédent rapport, la MINUL et l'ONUCI ont renforcé leur coopération, en donnant notamment un nouveau souffle à l'opération Mayo qui consiste en la conduite de patrouilles mixtes bimensuelles à la frontière, suivies de réunions auxquelles participent les composantes militaires et civiles des deux missions, le personnel de sécurité libérien et ivoirien, et les responsables et notables locaux. Ces réunions permettent d'échanger des informations, de couper court aux rumeurs et de mieux définir le partage des responsabilités en matière de sécurité aux frontières. La MINUL a mené à la frontière des patrouilles pédestres aéroportées et des patrouilles aériennes, dont certaines en commun avec l'ONUCI, et trois patrouilles aériennes transfrontalières à la demande de cette dernière. Les deux missions ont continué à renforcer leurs dispositifs de partage d'informations et de coordination, et à intensifier leur collaboration sur les questions liées aux armes légères et de petit calibre. Le Conseil de sécurité ayant, dans sa résolution 2066 (2012), demandé aux deux missions de renforcer leur coopération aux fins de la stabilisation de la zone frontalière, la MINUL met actuellement en place un outil de coopération régionale entre les missions.

20. La coopération a également été étendue au-delà des questions de sécurité et de partage des ressources, la MINUL et l'ONUCI ayant en effet décidé, en septembre, de mener des initiatives ciblées à plus long terme visant à renforcer la stabilité des zones frontalières, par exemple par la mise en place de conditions favorables à un retour durable et à une réintégration des personnes déplacées. Au nombre des secteurs privilégiés, qui couvriraient l'ensemble des attributions des organismes des Nations Unies présents au Libéria et en Côte d'Ivoire, se trouveraient la sécurité alimentaire, les modes de subsistance différents, les litiges fonciers, la cohésion sociale et la réconciliation, l'emploi des jeunes, la réduction de la violence locale et le désarmement. Dans cette optique, des financements sont actuellement mobilisés pour lancer, début 2013, un plan d'action transfrontalier pilote de trois ans dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la cohésion sociale.

21. La situation aux frontières du Libéria avec la Guinée et la Sierra Leone est restée globalement stable. Pendant les élections qui se sont déroulées en Sierra Leone en novembre 2012, les services de sécurité libériens ont instauré des mécanismes de coordination avec la MINUL et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone afin de prévenir toute contagion des troubles. Durant les élections, la MINUL a, par mesure de précaution, déployé un hélicoptère militaire à Freetown et intensifié les patrouilles aériennes et pédestres dans le cadre de l'opération Loko, qu'elle mène conjointement avec les services de sécurité libériens et sierra-léonais. L'opération Seskin, qui consiste en des

patrouilles conjointes de la MINUL et des services de sécurité libériens et guinéens le long de la frontière, a également été maintenue.

D. Situation humanitaire

22. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et ses partenaires, notamment le Gouvernement libérien, ont poursuivi leurs travaux de vérification et d'enregistrement biométrique. Le 18 février, 64 168 réfugiés ivoiriens étaient enregistrés au Libéria, soit 6 100 de plus que depuis mon dernier rapport, bien que les arrivées aient fortement décliné à partir du mois d'octobre et que 2 176 réfugiés soient retournés en Côte d'Ivoire au cours du seul mois de janvier. Le Haut-Commissariat estime qu'environ 16 000 réfugiés retourneront en Côte d'Ivoire en 2013. Malgré la politique du Gouvernement qui consiste à installer les réfugiés dans des camps, fin 2012, environ 42 % des réfugiés ivoiriens logeaient toujours dans 200 communautés d'accueil, difficiles d'accès et offrant des moyens de subsistance limités.

23. Le Gouvernement a également poursuivi ses efforts de regroupement des camps, afin de rationaliser la prestation de services, la protection et l'aide aux réfugiés. Le camp de Dougee, dans le comté de Grand Gedeh, devrait fermer en mars 2013, et ses 5 700 occupants seront transférés vers le camp du comté de Grand Gedeh, sur des terres précédemment détenues par la Prime Timber Production Company (camp PTP), ou vers le camp Little Wlebo du comté du Maryland. Le Gouvernement a également pris des mesures, comme le déploiement d'unités de police, pour maintenir le caractère civil des camps. Toutefois, comme indiqué au paragraphe 15 ci-dessus, les rumeurs d'instabilité transfrontalière persistent et la sécurité des réfugiés reste une source de préoccupation.

24. En 2012, seuls 38 % des 97 millions de dollars de l'appel humanitaire global ont pu être levés. Pour 2013, plutôt que de lancer un appel global, l'équipe de pays des Nations Unies a mis au point un plan d'intervention humanitaire de 36 millions de dollars pour répondre aux besoins vitaux dans sept pays.

25. De son côté, le Gouvernement libérien s'est employé, avec l'appui de la MINUL, à définir des plans de planification préalable aux catastrophes pour chaque comté et à détecter des risques dans les secteurs minier et forestier. Par suite de ces efforts, un projet de loi prévoyant la création d'une agence nationale de gestion des catastrophes a été établi et est en cours d'examen au Parlement.

E. Situation sur le plan des droits de l'homme

26. La Commission nationale indépendante des droits de l'homme a réussi à régler un certain nombre de ses problèmes institutionnels. Elle a continué à collaborer avec la société civile et avec les ministères à l'élaboration d'un plan d'action national sur la protection des droits de l'homme, qui devrait être validé dans le courant de l'année par le Gouvernement. En août, après la signature de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Comité directeur de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et la Commission nationale sur les personnes handicapées se sont mis à élaborer des stratégies de mise en œuvre de cet instrument. En décembre, la Commission nationale indépendante des droits de

l'homme a lancé une campagne de lutte contre la violence sexuelle à l'encontre des enfants, en collaboration avec des acteurs du secteur public et de la société civile.

27. Les lignes directrices du Gouvernement réglementant les pratiques traditionnelles des sociétés secrètes Sande et Poro, qui, dans certaines régions, empêchent les enfants en âge d'être scolarisés d'aller à l'école, ont commencé à être appliquées pendant la période considérée. Les chefs traditionnels du comté de Grand Cape Mount ont accepté de suspendre les activités de l'association Sande pendant la période scolaire afin d'améliorer le taux de scolarisation des filles.

28. En novembre, les communautés Samay et Kpolopala du comté de Bong ont érigé un monument en hommage aux victimes du conflit, y compris quelque 500 victimes dont les dépouilles ont été exhumées et remises en terre en 2009. Il s'agit du premier monument de ce type au Libéria.

F. Situation économique

29. Dans le cadre des efforts déployés pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et concrétiser le cadre de développement pour l'après-2015, j'ai demandé à la Présidente Johnson Sirleaf de présider, avec deux coprésidents, un groupe de haut niveau chargé de définir les grands axes d'un nouveau programme global de développement pour l'après-2015. Le Groupe s'est réuni à Monrovia du 30 janvier au 1^{er} février, pour mener des consultations avec différentes parties intéressées au sujet des facteurs qui permettraient une transformation structurelle, dans le cadre d'un programme convenu.

30. L'économie libérienne a continué à croître à un rythme soutenu grâce à la hausse des exportations de produits de base et à l'augmentation de l'investissement direct étranger. La croissance du produit intérieur brut en valeur réelle devrait atteindre 9,3 % en 2012, contre 8,7 % en 2011, grâce aux exportations de caoutchouc, de bois et de minerai de fer, à la multiplication des concessions et à l'expansion du secteur de la construction. La contribution du secteur minier à la croissance est passée de 3,7 % en 2011 à 10,4 % en 2012, principalement grâce à l'expansion de la production de minerai de fer. Cependant, ce secteur créant peu d'emplois et le secteur agricole restant peu performant, le chômage reste donc extrêmement élevé, en particulier chez les jeunes. L'inflation devrait tomber à 5,2 % en 2012, contre 8,5 % en 2011, mais le Libéria reste vulnérable face à la hausse des cours mondiaux des denrées alimentaires et de l'essence du fait de sa forte dépendance aux importations, ce qui pourrait avoir des répercussions sur le taux d'inflation.

III. Renforcement des capacités en matière de sécurité nationale et de justice

A. Planification de la transition et mise en œuvre

31. À la suite du succès de l'atelier de planification conjoint Gouvernement-MINUL en août 2012, les activités du groupe de travail conjoint Gouvernement-MINUL pour la planification de la transition ont pris de l'élan et sont passées du stade de la planification à celui de la mise en œuvre. Entre octobre et décembre,

plusieurs petites installations ont été transférées au Gouvernement au fur et à mesure que le personnel militaire de la MINUL réduisait sa présence dans les régions plus sûres. Toutefois, en janvier, un site de la taille d'une compagnie à Foya, dans le comté de Lofa, a été transféré au Ministère des affaires intérieures au lieu de l'être à la police et aux responsables de l'immigration car les ressources indispensables au déploiement du personnel des services de la police et de l'immigration n'étaient pas disponibles, mettant ainsi en lumière les contraintes nationales en matière de planification, d'équipement, de ressources financières et de gestion. La faiblesse des infrastructures, en particulier des routes, pose un défi sérieux aux forces nationales de sécurité et ce problème sera accentué par le retrait progressif des moyens d'action militaires dont la MINUL dispose.

32. La MINUL et le Gouvernement libérien ont élaboré une feuille de route pour la transition, assortie de calendriers détaillés, exposant tous les éléments liés à la sécurité jusqu'en juin 2015, y compris une présence renforcée du Gouvernement, selon que de besoin, dans les zones laissées vacantes par la MINUL. Les enseignements qui seront tirés de l'expérience de la première phase en cours de retrait de la Mission faciliteront la planification de plus larges retraits en 2013 et 2014. Les retraits se feront de façon échelonnée compte tenu de l'évolution de la situation, qui continuera d'être examinée de près.

33. Lors d'une réunion du groupe restreint tenue en décembre 2012, avec une participation élargie afin d'inclure tous les chefs des institutions nationales chargées de la sécurité, il a été constaté qu'il fallait plus de coordination entre les parties prenantes de la sécurité et le Ministère des finances pour faire face sans tarder au manque de ressources dans les six prochains mois. À cette fin, le groupe de travail propose une analyse du déficit budgétaire, qui sera examinée en mars 2013 lors d'un séminaire de réflexion. À ce séminaire, le groupe de travail établira une estimation mise à jour du coût de la transition, qui était évaluée en 2010 à environ 70 millions de dollars pour la première année, puis à environ 30 millions de dollars par an par la suite.

B. Sécurité nationale : stratégie et dispositif

34. Comme je l'ai indiqué dans mon dernier rapport, le budget national initialement présenté pour l'exercice 2012/13 prévoyait des réductions concernant les composantes de l'appareil de sécurité étroitement liées à la transition de la MINUL, malgré une augmentation générale en raison des crédits plus élevés pour l'armée nationale. Ce budget a été modifié par la suite, en août 2012, puis la Présidente l'a promulgué en septembre. Les crédits pour la police nationale ont augmenté de 29 %, et ceux destinés au Bureau de l'immigration et de la naturalisation se sont accrus de 69 % par rapport au budget national de 2011/12. Les Forces armées du Libéria ont également reçu une augmentation de crédits de 22 % par rapport au budget précédent. Malgré cela, les institutions nationales chargées de la sécurité continuent de faire face à des problèmes opérationnels en raison des difficultés qu'elles éprouvent à accéder aux ressources allouées.

35. Le renforcement du contrôle et de la responsabilité effective au sein du secteur de la sécurité demeure essentiel à la réforme. Le Fonds pour la consolidation de la paix a alloué des ressources en vue d'un examen des mécanismes de gestion et de responsabilité au sein de la police nationale, du Ministère de la justice et du pouvoir

judiciaire. En outre, le Ministère de la justice, avec l'appui de la MINUL, constitue actuellement un mécanisme de prise en charge des plaintes civiles, ainsi qu'un organe de contrôle civil indépendant, initialement prévus pour la police. Le Ministère de la justice a chargé un groupe de travail technique d'appuyer ces initiatives et de mettre également au point une nouvelle loi régissant la police. Outre les questions traitant de la taille optimale des forces de police et de leur structure, y compris l'intégration du Bureau national des enquêtes dans la structure des forces de police, la nouvelle loi devrait clarifier certains aspects importants de la coordination, y compris les relations avec les Forces armées du Libéria, telles qu'elles ont été énoncées en termes généraux dans la loi relative à la défense nationale de 2008.

36. Le Groupe thématique des Nations Unies sur la problématique hommes-femmes a créé un mécanisme de coordination des activités liées au secteur de la sécurité et à la problématique hommes-femmes se réunissant tous les trois mois, dont un module de base sur la réforme du secteur de la sécurité et la problématique hommes-femmes conçu à l'intention des institutions nationales chargées de la sécurité. Bien que les efforts axés sur l'intégration des droits de l'homme dans le secteur de la sécurité se poursuivent en mettant l'accent sur un plus grand contrôle des droits de l'homme et sur une plus grande responsabilité au sein de la police nationale, du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et des Forces armées du Libéria, huit incidents ont été signalés impliquant des violations par le personnel du secteur de la sécurité. La police a enquêté sur les incidents, mais aucune mesure disciplinaire n'a été prise à ce jour envers les policiers impliqués.

37. En août 2012, le Parlement a mis en vigueur une loi instituant la Commission nationale libérienne des armes de petit calibre, qui sera chargée d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures de contrôle des armes. Les ressources financières nécessaires n'ont pas encore été allouées à la Commission et ses membres n'ont pas encore été nommés à ce jour. En octobre, le décret n° 34, qui a interdit temporairement la possession d'armes à feu, a expiré. Un projet de loi sur le contrôle des armes à feu actualisant une législation périmée est en attente au Parlement.

C. Police nationale

38. Le Gouvernement libérien et ses partenaires ont reconnu que, à part les besoins en personnel de police supplémentaire, il y avait d'autres problèmes à régler, comme la qualité de la formation, les normes professionnelles, la responsabilité effective, la confiance que la police inspire et la durabilité, autant d'éléments essentiels permettant à la police de remplir ses obligations. Comme il est indiqué au paragraphe 35 ci-dessus, la nouvelle loi relative à la police, qui est en cours d'élaboration, devrait clarifier les fonctions et les structures de la police, ainsi que ses relations avec d'autres institutions de sécurité, et répondre à des questions décisives pour la professionnalisation des services de police, ayant trait notamment au recrutement et aux promotions.

39. La police nationale, avec l'appui de la MINUL, s'est efforcée d'améliorer le contrôle civil dans le but d'améliorer les compétences et de renforcer la confiance du public. Le service chargé des normes professionnelles, qui enquête sur les exactions de la police qui ont été signalées, a créé une base de données pour le suivi

des cas et prend des mesures d'amélioration de la confidentialité. Lors de la période à l'examen, la police nationale a organisé plus de 600 réunions de la police de proximité dans tout le pays, y compris 30 programmes de sensibilisation avec des écoles. Le public a fait preuve d'une volonté accrue de participer aux réunions de la police et de fournir des informations contribuant à la prévention du crime et à des arrestations.

40. Au 1^{er} février, la police nationale comptait 4 417 personnes, parmi lesquelles figuraient 767 femmes, dont 36 occupaient des postes de responsabilité. L'académie de police a compté 245 diplômés en 2012, dont 48 femmes. La formation de 303 recrues supplémentaires a été retardée jusqu'à la mi-février, faute de financement. Un autre groupe de 300 recrues suivra une formation plus tard dans l'année grâce aux possibilités élargies de l'académie de police de pouvoir accueillir 600 recrues par an.

41. Pendant la période à l'examen, 13 projets visant à appuyer la mise en œuvre du plan stratégique de la police nationale ont été menés à bien et ont axé leurs activités sur l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, les capacités d'enquête et de formation, et la responsabilité administrative. La police nationale a également créé des comités d'examen des projets, qui se sont réunis une fois par semaine. En décembre 2012, le laboratoire médico-légal de la police a commencé à utiliser un matériel d'analyses balistiques et a organisé des séminaires de formation concernant l'utilisation du matériel qui aidera à réunir des preuves crédibles dans les affaires pénales portant sur des armes à feu.

42. La Cellule de lutte contre la criminalité transnationale continue d'améliorer peu à peu ses capacités et de tirer parti de sa collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Au cours de la période considérée, la Cellule a mené avec succès des enquêtes sur des cas présumés de trafic de drogues, de traite des êtres humains et de blanchiment d'argent. Plusieurs responsables de la Cellule et d'Interpol ont suivi une formation concernant l'identification et le trafic des drogues, la contrebande des armes, ainsi que les enquêtes et les opérations relatives à la criminalité transnationale organisée.

D. Bureau de l'immigration et de la naturalisation

43. La réforme complète du Bureau de l'immigration et de la naturalisation a commencé en 2012. Depuis lors, le Bureau a procédé à la sélection, au recrutement et à la formation de 250 recrues. Bien que le Bureau compte plus de 1 800 personnes, un grand nombre d'entre elles seront retirées du service par suite de la sélection et de la formation des nouvelles recrues.

44. Le Bureau a progressé dans la mise en place de son plan stratégique grâce à la création d'un comité d'examen des projets. Un certain nombre d'initiatives, y compris l'élaboration d'un manuel des tâches, d'un code de conduite et de politiques de gestion des ressources, ont été approuvées par le Ministère de la justice. Des structures hiérarchiques révisées attendent d'être approuvées. Le renforcement des capacités du Bureau s'est également poursuivi et les agents des services d'immigration suivent une formation spéciale dans un ensemble de domaines, y compris la traite des êtres humains et le dépistage des escroqueries, ainsi que celui du renseignement de base et des enquêtes.

45. L'appui qu'apportent les donateurs au Bureau, qui est essentiel compte tenu de l'importance du rôle de ce dernier à l'égard de la protection des frontières du pays, a augmenté et a inclus du matériel informatique, le financement d'un groupe de dépistage des fraudes et un appui à la rédaction d'une politique en matière de migration. Les infrastructures relatives à cinq postes frontière ont été achevées ce dernier semestre grâce à l'appui financier de la MINUL aux projets à effet rapide. En novembre 2012, le Gouvernement libérien a fourni un terrain pour le nouveau siège du Bureau et est en quête de donateurs pour sa construction.

E. Institutions judiciaires, juridiques et carcérales

46. La coordination au sein des secteurs de la justice et de la sécurité a continué de s'améliorer. L'approche collaborative qui a été adoptée lors de la première année de la mise en œuvre du programme conjoint pour la justice et la sécurité et le rôle moteur joué par son organe de contrôle, le Conseil de justice et de sécurité – réunissant le corps judiciaire, le Ministère de la justice, la société civile, les donateurs et des organismes des Nations Unies – y ont grandement contribué.

47. Un certain nombre d'initiatives visant à améliorer l'accès des Libériens à la justice continuent de progresser. Le pôle pilote pour la justice et la sécurité à Gbarnga, appuyé par le Fonds pour la consolidation de la paix, est sur le point de devenir opérationnel et apportera à la région des services de probation et les services d'un groupe des crimes liés à la violence sexuelle et sexiste. Les activités d'éducation civique destinées à faire connaître les activités du pôle auprès des communautés sont menées par l'intermédiaire du Bureau des services publics. Un spécialiste observateur des droits de l'homme, deux représentants du ministère public et deux avocats commis d'office ont été déployés dans chacun des comtés de Bong, Lofa et Nimba. Une vingtaine de gardiens de prison, qui seront déployés dans des établissements de la région, ont commencé leur formation initiale et le centre de formation du pôle a entrepris d'organiser des séminaires de formation pour les agents de la sécurité et des services judiciaires. Le pôle devrait être pleinement opérationnel lors du deuxième semestre de 2013. Il faudra attendre environ six mois avant de pouvoir procéder à une évaluation préliminaire des résultats. Entre-temps, des négociations ont lieu en ce qui concerne la mise en place des deuxième et troisième pôles de justice et de sécurité, en tirant parti des enseignements tirés de la création du pôle pilote.

48. Pendant la période à l'examen, les Ministères de la justice et des affaires intérieures se sont efforcés de dégager des choix politiques visant à harmoniser les systèmes juridiques formel et coutumier, étape essentielle de l'amélioration de l'accès à la justice. Des consultations élargies, y compris avec la société civile, sont prévues pour le début de 2013. En septembre, l'accès à la justice a été le thème de la Journée mondiale portes ouvertes sur les femmes, la paix et la sécurité, pendant laquelle plus de 70 femmes venant de toutes les régions du Libéria ont présenté leurs recommandations en vue du renforcement de l'accès à la justice. Des enquêtes efficaces et des poursuites en cas de violence sexuelle et sexiste restent problématiques et les litiges sont la plupart du temps réglés à l'amiable. En octobre, le Ministère de la condition de la femme et de la justice, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, a organisé un atelier qui a mis au point des recommandations traitant du viol des enfants, qui sont en cours d'application dans le

cadre du programme conjoint Gouvernement-Nations Unies concernant la violence sexuelle et sexiste.

49. Le système de justice pénale continue de faire face à des problèmes systémiques qui contribuent au déni de justice envers les victimes et les auteurs présumés. Ceux qui sont accusés de crimes sont rarement jugés et environ 80 % de la population carcérale est en détention provisoire. L'appareil judiciaire et le Ministère de la justice ont commencé à prendre des mesures aux fins de l'examen régulier des cas de détention, et l'on espère que le projet de loi élaboré en vue de régler le problème des retards dans le système par une modification de la loi sur les jurys et une extension de la compétence juridictionnelle des tribunaux d'instance sera promulgué début 2013.

50. Des taux constamment élevés de détention provisoire ont engendré la frustration et créé des problèmes de sécurité à l'intérieur des établissements pénitentiaires, y compris à la prison centrale de Monrovia qui renferme environ la moitié de la population carcérale du Libéria. Depuis le 1^{er} août, 13 évasions ont été signalées dans le pays. L'insuffisance des effectifs de l'administration pénitentiaire continue de poser un problème. Soixante-neuf agents de l'administration pénitentiaire supplémentaires ont été formés, pendant la période considérée, à l'utilisation des moyens de contrainte non meurtriers. Des mesures ont également été prises en vue d'améliorer la santé et la nutrition des prisonniers. En septembre, le Ministère de la santé, en coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge, a organisé un atelier à l'intention des directeurs d'établissements pénitentiaires, axé sur la gestion de la nutrition des prisonniers et la normalisation des soins de santé. Deux nouveaux dispensaires ont été ouverts dans les prisons de Tubmanburg et de Zwedru en décembre et janvier, respectivement, avec l'appui des projets à effet rapide de la MINUL. Des préparatifs se sont poursuivis en vue de la construction d'une nouvelle prison dans le comté de Montserrado.

F. Forces armées

51. Au cours d'un sommet extraordinaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Présidente Johnson Sirleaf a annoncé que le Libéria fournirait une section de soldats libériens à la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), ce que le Parlement a entériné par la suite.

52. Comme il est indiqué au paragraphe 17 ci-dessus, les Forces armées du Libéria ont continué de participer à l'initiative commune concernant la sécurité des frontières dites « Operation Restore Hope », le long de la frontière du Libéria avec la Côte d'Ivoire. Ce tout premier déploiement a fourni une indication quant au potentiel de l'armée, bien qu'il y ait des lacunes dans le domaine de la logistique et autres formes d'appui. Il est nécessaire de disposer de services d'appui et de formation supplémentaires pour surmonter les problèmes en ce qui concerne la planification stratégique et opérationnelle et la prise de décisions. Un projet de stratégie de défense nationale a été élaboré et devrait être approuvé en février 2013, et les Forces armées du Libéria devraient être pleinement opérationnelles en 2014.

IV. Extension de l'autorité de l'État à l'ensemble du pays

A. Autorité de l'État

53. L'autorité de l'État et l'aptitude du Gouvernement à assurer les prestations de services de base se sont améliorées, bien que des problèmes en ce qui concerne la couverture des besoins d'infrastructures et que les moyens dont disposent les responsables des administrations locales pour assurer une gestion efficace restent limités. Une enveloppe de 3 millions de dollars est prévue dans le budget national pour les Fonds de développement des comtés (soit 200 000 dollars par comté), auquel les conseils des comtés auront accès. Les efforts visant à rendre autonomes les responsables de comtés se poursuivent : le Ministère des affaires intérieures axe ses efforts sur la création de mécanismes favorisant le développement économique et une gouvernance responsable au moyen de séminaires de formation régulière et d'ateliers à leur intention. Dans le même temps, des mécanismes de transparence et de responsabilité sont mis en place pour encourager la gestion efficace des fonds par les organes locaux, tels que les conseils de comtés (l'organe de prise de décisions le plus important pour chaque fonds de développement, au niveau du comté), les comités de gestion du développement au niveau des comtés et les équipes de gestion des projets.

54. En octobre, le Gouvernement a dévoilé un projet de plan quinquennal de mise en œuvre de la décentralisation d'un montant de 50 millions de dollars des États-Unis (2012-2017), comprenant une stratégie triennale de mise en œuvre de la déconcentration (2012-2015), dont le but est de transférer aux comtés certaines fonctions d'une douzaine de ministères d'exécution et de deux institutions, en plus d'investir un montant de 23 millions de dollars directement dans les structures de fonctionnement des comtés. En dépit d'un engagement initial d'un montant de 17,4 millions de dollars de la part des donateurs, il reste à financer presque 32,6 millions de dollars. Un projet de loi de l'administration locale, qui constituera le cadre juridique et réglementaire aux fins de la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation et de gouvernance locale, est à l'examen par les parties prenantes, notamment les ministères d'exécution, les donateurs et l'équipe de pays des Nations Unies. Toutefois, même si la loi est adoptée, elle sera insuffisante à la mise en œuvre de mesures de décentralisation; des modifications de la Constitution seront aussi nécessaires.

55. Des efforts ont été déployés pour intensifier les activités de remise en état des routes. Cependant, l'accès déjà difficile à certaines parties du pays s'est détérioré davantage en raison d'une saison des pluies prolongée, ce qui a entraîné une augmentation sensible des prix du riz et du combustible dans certaines régions rurales isolées. En novembre, le Ministère des travaux publics a lancé un programme de développement des infrastructures routières pour la saison sèche et le Gouvernement a débloqué 15 millions de dollars pour les réparations d'urgence du réseau routier. Les donateurs ont augmenté leur appui au secteur des infrastructures au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction du Libéria géré par la Banque mondiale, et ont engagé un montant d'environ 175 millions de dollars pour la réfection des routes principales.

B. Gouvernance

56. La question de la corruption et de l'intégrité dans l'action publique reste au premier plan. Les progrès réalisés dans la lutte contre la corruption sont lents. Depuis 2010, la Commission de lutte contre la corruption a présenté 24 cas passibles de poursuites au Ministère de la justice. La première condamnation a été prononcée en novembre 2012 et a fait l'objet d'un appel. En août 2012, la Présidente a pris des mesures pour appliquer le décret n° 38 visant l'établissement d'un code de conduite administratif et la suspension des fonctions de ministres et d'autres responsables jusqu'à ce qu'ils se conforment à la demande de déclaration de patrimoine. Le Gouvernement n'a pas pris de mesures suite aux recommandations d'audits des institutions publiques, et le code de conduite pour la fonction publique n'a pas encore été adopté par le Parlement.

C. Ressources naturelles

57. Pendant la période considérée, une part considérable de l'attention des médias et de la société civile s'est fixée sur le manque de transparence dans l'octroi de permis d'exploitation privée en vue de l'exploitation commerciale de 2 millions d'hectares de forêts. En août 2012, la Présidente a chargé un organe spécial d'enquête indépendant d'examiner l'usage des permis d'exploitation privée. Sur la base des recommandations de l'organe d'enquête, elle a demandé que soient examinés le cadre juridique et réglementaire régissant la gestion des zones de forêts communautaires et les permis d'exploitation privée, ainsi que les poursuites des contrevenants à la loi sur la réforme forestière et à la loi sur les droits des collectivités. La Présidente a également dissous le conseil d'administration de l'institution qui s'occupe du développement forestier et demandé un audit complet des activités de cette institution. Le 4 janvier 2013, elle a publié le décret n° 44, suspendant l'émission de permis d'exploitation privée et de toute activité liée aux coupes de bois ou aux exportations sous licences, renforçant le moratoire établi par l'Office des forêts en février 2012. Parallèlement, les arriérés d'impôts des exploitations forestières se sont élevés à 34,7 millions de dollars.

58. Des heurts se poursuivent entre les collectivités et les sociétés concessionnaires des plantations de caoutchouc et d'huile de palme sur la façon dont les terres sont réparties pour développer ou élargir des concessions. Un grand nombre de ces différends proviennent des plans d'achat de concessions reposant sur un régime foncier non défini, qui considère toutes les terres forestières sans titres de propriété comme bien de l'État. Cela signifie que l'État peut exercer un pouvoir d'expropriation sans chercher à obtenir le consentement des collectivités touchées. En août, le Gouvernement a entamé, grâce à un financement de la Banque africaine de développement, l'examen de cinq accords relatifs à l'agriculture, dans le but de transformer de simples baux fonciers en contrats de concession sur le modèle des baux types internationaux. En outre, en décembre 2012, l'Initiative de transparence des industries extractives a demandé une évaluation qualitative des quatre concessions octroyées par le Gouvernement entre 2009 et 2011.

59. Tous les contrats de concession contiennent des dispositions concernant des mécanismes tripartites, y compris de résolution des différends, qui, si elles sont appliquées, permettront un contrôle effectif du Gouvernement. Toutefois, tandis que le Gouvernement doit ouvrir la voie à la médiation des différends qui surgissent

lorsque les compagnies commencent à démarquer, créer et élargir les zones de concession, c'est à la société civile et aux organisations non gouvernementales qu'échoit de plus en plus cette tâche car elles réussissent à attirer l'attention nationale et internationale sur les différends. Dans les comtés de Gbarpolu, Grand Cape Mount et Bomi (Sime Darby), de Grand Bassa (Equatorial Palm Oil) et de Maryland et River Gee (Maryland Oil Palm Plantation), les collectivités et les compagnies se sont efforcées de négocier entre elles directement, la MINUL appuyant le dialogue dans chaque comté.

60. Des consultations avec les organisations de la société civile et les groupes de femmes ou de jeunes ont lieu sur un projet de directive relative aux droits fonciers, qui concernerait quatre catégories de régime foncier – terres publiques, terrains appartenant à l'État, les terres sous droit coutumier et les terres privées – et qui traiterait de la sécurité des droits fonciers, de l'égalité d'accès et du partage égal des richesses pour toutes les catégories d'utilisateurs des terres. Elle devrait servir de base à une nouvelle loi régissant les droits fonciers et à la réforme du secteur foncier. La Commission foncière, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (ONU-Habitat) et d'autres partenaires, a appuyé la création de centres de coordination pour l'utilisation des terres dans cinq comtés. Le premier centre dans le comté de Lofa a commencé à fournir des services pour le règlement des différends et à recevoir les plaignants en janvier.

61. En 2012, des diamants bruts totalisant 34 018,96 carats, d'une valeur estimée à 12,49 millions de dollars, ont été exportés, contribuant pour un montant de 0,37 million de dollars aux recettes de l'État. Le respect des dispositions du Système de certification des diamants bruts du Processus de Kimberley demeure toutefois limité faute de ressources et en raison de l'absence effective de l'autorité de l'État dans les régions de production. Des lacunes dans les capacités des bureaux régionaux de l'Office national du diamant ont limité l'aptitude des autorités à contrôler le mouvement des diamants hors des comtés. Un comité technique de l'Équipe spéciale présidentielle sur les diamants s'est réuni régulièrement pour examiner les recommandations en suspens visant le renforcement du secteur et préparer la mission d'examen du Processus de Kimberley en mars. En novembre, des consultations publiques ont commencé en vue de la révision de la loi de 2000 sur l'extraction minière et les ressources minérales.

V. Questions transversales

A. Intégration du système des Nations Unies

62. La Mission des Nations Unies au Libéria a continué à renforcer la mise en œuvre du principe « Unis dans l'action » en mettant la dernière main au programme « unique », qui succède au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Ce programme est axé sur quatre piliers correspondant à ceux du Programme de transformation du Gouvernement. Ces piliers sont : la paix, la sécurité et l'état de droit; la transformation économique durable; le développement humain; la gouvernance et les institutions publiques. À ces piliers sont associés 11 groupes de travail, qui sont les moteurs techniques du programme. Le programme « unique » est également doté d'un plan d'action chiffré. Pour harmoniser davantage

les programmes et les activités, l'équipe de pays des Nations Unies a élaboré des plans de travail communs pour 2013, qui prévoient une répartition des ressources conformes aux paramètres fixés dans le cadre d'un budget « unique ».

63. Des progrès ont également été réalisés dans le domaine de la gestion du changement : le système des Nations Unies a mis en place une plateforme partagée de technologies de l'information et des communications et travaille à la mise en œuvre de processus communs en matière d'achats, d'administration et de ressources humaines.

B. Information publique

64. En janvier, le Président s'est engagé publiquement à ce que son gouvernement protège la liberté de la presse. Néanmoins, les lois nationales n'ont pas encore été modifiées pour mettre les textes en conformité avec la Déclaration de la Montagne de la Table sur la liberté de la presse en Afrique, que le Président a signée en juillet 2012.

65. En collaboration avec le Gouvernement libérien, la MINUL travaille à calmer les incertitudes et à gérer les attentes du public concernant le retrait des troupes de la Mission et le transfert de la responsabilité de la sécurité aux autorités nationales. Un groupe de travail sur les communications a été créé au sein du groupe de travail conjoint Gouvernement libérien-MINUL chargé de la transition. Une vaste stratégie de communications est en cours d'élaboration en consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires du Gouvernement.

66. En novembre, Radio MINUL a commencé à diffuser des émissions en français sur les initiatives de réconciliation menées en faveur des réfugiés ivoiriens vivant dans les comtés frontaliers du Libéria. Pendant la période qui a précédé les élections de novembre 2012 en Sierra Leone, Radio MINUL a diffusé des interviews hebdomadaires avec des agents électoraux sierra-léonais à l'intention de la population libérienne vivant le long de la frontière avec la Sierra Leone.

C. Questions hommes-femmes

67. La MINUL a continué d'intégrer les questions hommes-femmes dans ses activités, notamment en formant son personnel à la mise en œuvre des mandats sur les femmes et la paix et la sécurité. Par ailleurs, l'ONU et le Ministère de la condition féminine et du développement ont continué à coordonner les activités relatives aux questions hommes-femmes, notamment en renforçant les dispositifs visant à prévenir et combattre la violence sexiste et en donnant davantage de moyens au Ministère dans les comtés.

68. En novembre 2012, la MINUL et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest ont réuni des représentants d'organisations de femmes de la société civile provenant de 10 pays d'Afrique de l'Ouest, de la CEDEAO, de l'Union du fleuve Mano et de l'ONU pour parler du rôle moteur des femmes dans le maintien de la paix pendant les transitions. Entre autres recommandations, il a notamment été préconisé de renforcer l'appropriation du programme de transition par les populations locales et d'accroître la coopération avec les organisations régionales.

D. VIH/sida

69. Conformément à la résolution 1983 (2011) du Conseil de sécurité sur l'impact de l'épidémie de VIH/sida durant et après les conflits, la MINUL, avec le concours du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), a formé à la sensibilisation au VIH 20 personnes provenant d'organismes du secteur libérien de la sécurité. La MINUL a également organisé une formation de sensibilisation au VIH à l'intention de 1 611 soldats du maintien de la paix nouvellement déployés.

E. Déontologie et discipline

70. La MINUL a continué de veiller à prévenir les manquements à la déontologie et à la discipline en organisant des formations d'initiation et de recyclage pour toutes les catégories de personnel et en mettant en œuvre des programmes de sensibilisation à l'intention des populations locales vivant à proximité des installations de l'ONU. Des contrôles inopinés dans les établissements interdits et des visites d'évaluation des risques dans les installations militaires ont été effectués dans le cadre des mesures prises pour veiller au respect de la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Les partenariats ont été renforcés pour faire connaître le mécanisme d'aide aux victimes. Entre le 1^{er} août 2012 et le 18 février 2013, neuf cas de manquements graves commis par des soldats de maintien de la paix ont été signalés, dont un cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

F. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

71. La criminalité et les accidents de la route sont les principales menaces qui pèsent sur la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies, surtout à Monrovia. Entre le 1^{er} août 2012 et le 1^{er} février 2013, deux membres du personnel des Nations Unies ont été victimes d'un vol à main armée. Par ailleurs, 28 infractions commises sans arme (cambriolages, vols, agressions) ont été recensées. Onze membres du personnel des Nations Unies ont été arrêtés ou placés en détention. Pendant la période considérée, 2 membres du personnel recrutés sur le plan international, 1 membre du personnel recruté sur le plan national et 2 membres du personnel militaire sont décédés d'une maladie ou d'un accident.

VI. Déploiement de la Mission des Nations Unies au Libéria

A. Composante militaire

72. En septembre, l'effectif autorisé de la composante militaire de la MINUL était de 7 952 hommes, répartis entre le quartier général de la Mission à Monrovia, six bataillons d'infanterie déployés dans deux secteurs, une force d'intervention rapide de la taille d'un bataillon basée à Monrovia et deux bases opérationnelles avancées situées près des routes menant aux frontières avec la Côte d'Ivoire et la Guinée.

73. Comme le prévoit la résolution 2066 (2012) du Conseil de sécurité, la force de la MINUL est entrée dans la phase suivante de son retrait. Au 18 février, 1 130 soldats avaient été rapatriés du Libéria, dont 1 bataillon d'infanterie (770 hommes),

1 compagnie du génie (260 hommes) et 1 compagnie de transmissions (100 hommes). Au 18 février 2013, l'effectif militaire de la MINUL était de 6 822 soldats, dont 183 femmes. La force de la MINUL s'est désormais retirée du comté de Rivercess, de Robertsport dans le comté de Grand Cape Mount et de Foya dans le comté de Lofa.

74. La MINUL et l'ONUCI ont continué de s'appuyer un soutien mutuel grâce à des accords de coopération intermissions et à des activités étroitement coordonnées aux frontières, ainsi qu'il est détaillé au paragraphe 19 du présent rapport. Les deux missions ont continué à préparer la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2062 (2012) autorisant le transfert en Côte d'Ivoire de trois hélicoptères déployés au Libéria, qui seront utilisés dans les deux pays le long de la frontière qui les sépare. En janvier 2012, le pays fournisseur de contingents concerné par la mesure a approuvé le transfert, lequel devrait intervenir plus tard cette année.

B. Composante policière

75. Au 18 février, la MINUL comptait 1 340 policiers (pour un maximum autorisé de 1 795), à savoir 498 conseillers de police (dont 16 conseillers pour les questions d'immigration), 1 265 policiers appartenant à 10 unités de police constituées et 32 gardiens de prison. La composante de police compte 186 femmes. Trois des 10 unités de police constituées sont des unités nouvelles que le Conseil de sécurité a autorisées par sa résolution 2066 (2012). Conformément à cette résolution, l'équipe préparatoire pour la première des trois nouvelles unités de police constituées s'est déployée au Libéria en janvier 2013. Cette unité, qui sera basée dans le comté de Bomi, devrait être opérationnelle en février 2013. Par ailleurs, la MINUL dispose de trois unités de police constituées à Monrovia et d'une unité dans chacun des comtés suivants : Bong, Grand Bassa, Grand Gedeh et Lofa.

C. Composante civile

76. Au 1^{er} février, l'effectif civil de la Mission était de 1 664 personnes (pour un maximum autorisé de 1 817 personnes), dont 24 % de femmes. Les femmes représentaient 26 % des 500 fonctionnaires des services organiques et 23 % des 1 164 membres du personnel administratif.

VII. Observations

77. Le Libéria continue de faire de grands pas pour consolider la paix et la stabilité que le pays a chèrement acquises. Je salue les aspirations du peuple libérien qui a entrepris la tâche difficile de surmonter les profonds clivages du passé et de construire un avenir où tout le monde a les mêmes chances politiques, économiques et sociales. Cette volonté d'aplanir les querelles qui divisent toujours les Libériens aidera à maintenir le pays sur la voie d'une transformation positive.

78. Je me félicite du lancement de l'initiative Vision 2030 du Gouvernement libérien, qui trace la voie à suivre pour parvenir à la cohésion sociale et au développement économique et social au cours des 20 prochaines années. Le plan de développement quinquennal du Libéria, le Programme de transformation, offre une

excellente occasion de tirer parti du redressement impressionnant que le pays a accompli depuis la fin de la guerre. C'est pourquoi j'invite les partenaires à y apporter tout leur soutien. J'espère voir une large mobilisation autour de la Feuille de route pour la réconciliation nationale, qui ouvre la voie à une discussion structurée sur les clivages du passé et du présent et donne la possibilité de trouver un moyen constructif de résoudre les difficultés que connaissent tous les Libériens. Pour autant, il faudra que tous les Libériens, en particulier ceux qui exercent des responsabilités publiques, apportent leur pierre à l'édifice, afin que ces grandes promesses deviennent réalité.

79. Il reste indispensable que le Libéria, avec le concours de ses partenaires, continue à s'attaquer aux questions qui mettront le pays sur la voie du progrès à long terme. Pour être pérennes, les réformes doivent refléter la volonté du peuple et être menées avec la participation active des Libériens. C'est pourquoi je me réjouis des débats passionnés et parfois discordants mais constructifs qui fleurissent actuellement autour de la réforme constitutionnelle, de la décentralisation et de la réconciliation nationale, autant de questions qui touchent au cœur de la paix durable.

80. Parallèlement à l'action menée pour faire avancer la réconciliation nationale, le Libéria a engagé une vaste réforme constitutionnelle. Ces mesures sont encourageantes, qui renforceront les fondations de la stabilité à long terme du pays. La Commission de révision de la Constitution a engagé une large concertation sur les modalités de consultation à suivre et sur les questions de fond à aborder, notamment celle de savoir s'il faut n'apporter que quelques amendements au texte ou procéder à une révision en profondeur. La réforme constitutionnelle est l'occasion d'institutionnaliser d'importants aspects du programme de réformes engagé par le Libéria après le conflit, notamment la décentralisation de l'État, qui devrait non seulement améliorer l'accès aux services de base mais également accroître la participation des citoyens à la vie politique.

81. Pour qu'il y ait stabilité à long terme, il faudra en outre que le secteur libérien de la sécurité puisse être autonome et ait la confiance des citoyens. Le professionnalisme du secteur de la sécurité devra être assuré par la mise en place de mécanismes effectifs de contrôle et de sanction, l'adhésion aux principes démocratiques et le respect des droits de l'homme. Le succès des opérations menées par les organes de sécurité, notamment dans les régions frontalières, est le signe que leurs capacités s'améliorent. La MINUL continuera d'aider le Gouvernement à accroître la taille et à renforcer le professionnalisme de la police et des autres services de sécurité du pays. Cependant, il sera également crucial que le Gouvernement continue de son côté à faire la preuve de sa détermination en allouant des moyens suffisants pour couvrir les frais de fonctionnement, les dépenses renouvelables et les coûts de développement. Quand on connaît l'importance que revêt la sécurité aux frontières, on doit se réjouir que le budget du Bureau de l'immigration et de la naturalisation ait augmenté et que le travail de vérification et de formation du personnel progresse.

82. Je me félicite des progrès réalisés par le Gouvernement et la MINUL dans le domaine du transfert des responsabilités en matière de sécurité, lequel est désormais entré dans la phase de mise en œuvre. Il convient de louer les efforts menés par les parties prenantes au Libéria, avec le concours de la MINUL, pour surmonter les difficultés opérationnelles que rencontre le Gouvernement pour déployer des

policiers et des agents de l'immigration dans les régions du pays que les soldats de la MINUL ont quittées. L'ONU continuera de suivre la situation de près. Cependant, il sera essentiel que le Gouvernement mobilise les moyens nécessaires et que les services de sécurité alignent leurs plans de déploiement et leurs calendriers de formation sur le rythme de la transition. La coordination entre les différents mécanismes qui appuient la transition et le développement des secteurs de la justice et de la sécurité est également cruciale.

83. Les autorités libériennes et ivoiriennes ont déployé d'importants efforts pour renforcer la sécurité le long de leur frontière commune. Le Libéria a montré sa détermination à jouer son rôle, notamment par la poursuite de l'opération Restore Hope. La MINUL a également renforcé les efforts menés, en collaboration avec l'ONUCI, pour soutenir l'action du Gouvernement. La situation reste fragile et continuera de poser des risques tant que les causes profondes n'auront pas été résolues. Les communautés de part et d'autre de la frontière vont devoir s'attaquer à une série de problèmes qui touchent au cœur de l'instabilité : conflits fonciers, tensions ethniques, vulnérabilité socioéconomique, activités liées à l'exploitation illicite des ressources, circulation d'armes, présence d'ex-combattants et mercenaires. Aussi, la consolidation de la paix passera par une stratégie globale à long terme visant à résoudre ces questions et autres problèmes sous-jacents. Il importe que les deux gouvernements continuent de faire avancer leurs discussions sur l'élaboration d'une stratégie frontalière commune.

84. La pérennité de la stabilité du Libéria dépend pour une large part de la bonne gouvernance et de l'état de droit. Améliorer le système de justice pénale, lutter contre l'impunité des crimes et renforcer l'accès à la justice et aux services de sécurité pour tous les Libériens restent particulièrement importants pour la consolidation de la paix. À cet égard, je salue les progrès réalisés pour mettre sur pied le pôle pour la justice et la sécurité à Gbarnga. Je prends également note des préparatifs en cours concernant la construction des deuxième et troisième pôles et je recommande instamment que les enseignements tirés de l'expérience de Gbarnga viennent éclairer ces projets.

85. Dans les rapports précédents, j'ai souligné le problème que posait l'impunité persistante des crimes et des violations des droits de l'homme. Je me réjouis que les récentes flambées de violences collectives aient débouché sur des arrestations. Il sera important que ces affaires soient jugées rapidement par les tribunaux. Malgré les progrès importants réalisés concernant le renforcement des mécanismes d'intervention et la dénonciation des violences sexuelles et sexistes, les poursuites dans ces affaires sont difficiles du fait des faibles capacités institutionnelles et du coût financier et social élevé qui en découle pour les victimes et leur famille. La prévention exige un investissement beaucoup plus important de la part aussi bien du Gouvernement que des partenaires internationaux.

86. À la fois porteuse de conflits et source d'amélioration des conditions d'existence, la terre est un enjeu crucial au Libéria. Mais devant la récurrence des litiges, fonciers notamment, les modes alternatifs de règlement des litiges et les comités de la paix de la région ont un rôle important à jouer. J'engage vivement le Gouvernement à mettre en place des modes de règlement des litiges permettant de résoudre les conflits qui s'élèvent entre les concessionnaires et les communautés.

87. En conclusion, je tiens à remercier mon Représentant spécial pour le Libéria, Karin Landgren, ainsi que le personnel civil et en tenue de la MINUL de tout ce

qu'ils font pour consolider la paix au Libéria. Je voudrais également remercier tous les pays qui fournissent des contingents et des forces de police, la CEDEAO et les organisations régionales, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, la Commission de consolidation de la paix, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que les organisations non gouvernementales internationales et libériennes de l'action qu'ils mènent en faveur de la paix et du développement au Libéria.

Annexe

Mission des Nations Unies au Libéria : effectifs militaires et de police au 18 février 2013

Pays	Composante militaire				Unités de police constituées	Police civile
	Observateurs	Officiers d'état-major	Soldats	Total		
Allemagne	–	–	–	–		5
Argentine	–	–	–	–		12
Bangladesh	13	7	1 379	1 399		9
Bénin	2	1	–	3		–
Bolivie (État plurinational de)	2	1	–	3		–
Bosnie-Herzégovine	–	–	–	–		10
Brésil	2	1	–	3		–
Bulgarie	2	–	–	2		–
Chine	2	6	558	566		18
Croatie	–	2	–	2		–
Danemark	3	2	–	5		–
Égypte	7	–	–	7		5
El Salvador	2	–	–	2		2
Équateur	2	1	–	3		–
États-Unis d'Amérique	4	6	–	10		15
Éthiopie	10	4	–	14		–
Fédération de Russie	4	–	–	4		9
Fidji	–	–	–	–		31
Finlande	–	2	–	2		–
France	–	1	–	1		–
Gambie	2	–	–	2		18
Ghana	9	7	700	716		27
Inde	–	–	–	–	255	5
Indonésie	1	–	–	1		–
Jamaïque	–	–	–	–		–
Jordanie	4	5	116	125	239	16
Kenya	–	2	–	2		23
Kirghizistan	3	–	–	3		4
Malaisie	5	–	–	5		–
Mali	–	–	–	–		–
Mongolie	–	–	–	–		–
Monténégro	2	–	–	2		–
Namibie	1	3	–	4		3
Népal	4	3	15	22	256	15
Niger	2	–	–	2		–
Nigéria	13	9	1 459	1 481	120	14
Norvège	–	–	–	–		9
Ouganda	–	–	–	–		14
Pakistan	7	9	1 990	2 006		14

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police civile</i>
	<i>Observateurs</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	<i>Total</i>		
Paraguay	2	1	–	3	–	–
Pérou	2	2	–	4	–	–
Philippines	2	1	115	118	–	34
Pologne	1	–	–	1	–	2
République de Corée	1	1	–	2	–	–
République de Moldova	2	–	–	2	–	–
République tchèque	–	–	–	–	–	–
Roumanie	2	–	–	2	–	–
Rwanda	–	–	–	–	–	8
Samoa	–	–	–	–	–	–
Sénégal	1	2	–	3	–	–
Serbie	4	–	–	4	–	6
Sri Lanka	–	–	–	–	–	14
Suède	–	–	–	–	–	19
Suisse	–	–	–	–	–	3
Togo	2	1	–	3	–	–
Turquie	–	–	–	–	–	28
Ukraine	2	2	275	279	–	19
Uruguay	–	–	–	–	–	4
Yémen	–	1	–	1	–	5
Zambie	2	–	–	2	–	19
Zimbabwe	1	–	–	1	–	31
Total	132	83	6 607	6 822	870	470